

# Une vision de la pêche récréative en Colombie-Britannique Horizon 2009 à 2013

Approuvé en janvier 2010

---

## **DÉDICACE**

Le présent document est dédié à un de ses plus importants collaborateurs, feu John Brockley, qui entretenait possédait une vision de ce que devait être la pêche récréative en Colombie-Britannique. En 2007, John a été le lauréat du Prix national de la pêche récréative du Canada, ce qui témoignait de son engagement et de son travail infatigable au nom de la pêche récréative en Colombie-Britannique. Le libellé du témoignage résumait parfaitement ce qu'il était : « M. John Brockley est bien reconnu pour son travail, sa ténacité et son dévouement pour la promotion de la pêche récréative en Colombie-Britannique ». « Le » « John Brockley test » pour la réussite de notre Vision se traduira par les actions que nous allons entreprendre.

## Table des matières

A.	INTRODUCTION .....	1
B.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....	2
C.	PERSPECTIVE HISTORIQUE .....	3
D.	LE CADRE .....	6
E.	VISION ET MISSION.....	7
F.	PRINCIPES.....	8
G.	THÈMES CLÉS.....	10
H.	OBJECTIFS STRATÉGIQUES .....	12
I.	PROCHAINES ÉTAPES.....	15
J.	LIENS UTILES.....	16
K.	GLOSSAIRE DES TERMES/DÉFINITIONS.....	17
L.	PARTICIPANTS DANS LES GROUPES DE TRAVAIL SUR LA VISION .....	17

## A. Introduction

Le champ d'application du présent document comprend la pêche récréative dans les eaux marines au large de la Colombie-Britannique ainsi que la pêche à la ligne en eau douce pour les saumons kéta, sockeye, rose, quinnat et coho. La pêche couvre toutes les zones au large de la côte ouest. Dans le passé, le saumon a été la principale espèce d'intérêt, suivi par le flétan. D'autres espèces, tels la morue-lingue, le sébaste, le crabe et les crevettes ont été pêchés en petites quantités. Le plan couvre quelque 300 000 titulaires de licence pour eaux de marée ainsi qu'une partie de ces 300 000 titulaires ne s'appliquant pas aux eaux de marée, mais qui pêchent le saumon.

L'information puisée dans *l'enquête de 2005 sur la pêche récréative au Canada* indique que ces pêcheurs à la ligne proviennent de la Colombie-Britannique, d'autres régions du Canada et même des visiteurs d'autres parties du monde qui participent à la pêche récréative, chaque année, en Colombie-Britannique.

Ses vastes objectifs et son cadre législatif orienteront les prises de décision, la nomenclature des priorités et les activités opérationnelles dans le cadre de la pêche récréative. Les obligations juridiques, que ce soit tant dans les lois ou dans les décisions des tribunaux, doivent également orienter les prises de décision. Le présent document n'est pas un document de répartition. Il vise à créer une compréhension et une base communes pour la gestion et le développement des pêches récréatives.

En dépit de la taille et de l'importance de la pêche récréative, ce type de pêche comme tous les autres sur la côte du Pacifique, traverse une période de changements. Cette turbulence est marquée par un besoin de s'assurer que les ressources sont gérées de manière durable; que les pêches sont résistantes et qu'elles s'adaptent à une incertitude croissante et à une variabilité dans les occasions de pêche qui découlent d'une conjugaison de facteurs environnementaux, démographiques, sociaux et économiques et que les avantages sociaux et économiques sont en grande partie réalisés.

Pour faciliter les changements nécessaires, Pêches et Océans Canada (MPO) a lancé la Réforme des pêches du Pacifique, une nouvelle orientation pour la gestion des pêches visant à améliorer la durabilité biologique et les avantages de la pêche. L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) du MPO fait progresser ces concepts. La nouvelle orientation de la politique se voulait une réponse à deux rapports produits en 2003 par un groupe de travail sur les pêches après le traité et le groupe de travail des Premières nations sur les pêches. La Réforme des pêches du Pacifique présente une vision et établit des principes, assortis de thèmes, pour renforcer les efforts de conservation, améliorer le contrôle, accroître l'engagement des Premières nations dans la pêche et la gestion et améliorer la certitude et la stabilité de toutes les pêches.

En conformité avec cette orientation et en réponse aux inquiétudes exprimées par les parties intéressées à la pêche récréative voulant que la Réforme des pêches du Pacifique n'était en grande partie qu'un plan pour les Premières nations et le secteur commercial, le Conseil consultatif sur la pêche sportive (CCPS) a encouragé le MPO et le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique à commencer la rédaction d'un plan pour s'assurer du progrès vers une vision collective de la pêche récréative. Le présent document est le résultat de cette réflexion. Il doit servir de cadre pour l'élaboration d'objectifs, d'initiatives et d'actions pour appuyer les réalisations d'une vision collective pour la pêche récréative en Colombie-Britannique.

Pour les membres du CCPS et la communauté de la pêche récréative dans son ensemble, cette vision cherche à donner une indication des futurs objectifs pour la gestion de la pêche récréative et

des activités requises pour atteindre ces objectifs. Pour les gestionnaires de la ressource, il offre une orientation plus explicite pour prendre en compte les objectifs de la pêche récréative au moment de préparer des plans de gestion intégrés pour la pêche. Le présent plan améliorera la compréhension des intérêts et des aspirations de la communauté de la pêche sportive pour les forums plus larges de planification intégrée et pour le grand public.

## **B. Rôles et responsabilités**

Bien que la principale autorité pour la gestion des pêches du Pacifique revienne au gouvernement fédéral, il existe un besoin très clair de collaboration pour la gestion de cette pêche complexe. La province de la Colombie-Britannique et la communauté de la pêche récréative, par l'entremise du CCPS, travailleront ensemble pour atteindre les objectifs consignés dans le présent document. Les rôles de chaque partie sont décrits ci-dessous<sup>1</sup>.

### **Gouvernement du Canada**

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du MPO, possède un rôle de leader dans la gestion de toutes les pêches dans les eaux de marée, ainsi que dans les pêches au saumon en eau douce. D'autres ministères fédéraux, notamment Transports Canada (la navigation de plaisance et la sécurité des navires) et Environnement Canada (qualité de l'eau, lutte contre la pollution) jouent également un important rôle dans les pêches sur la côte du Pacifique.

Le mandat du MPO inclut de s'assurer de la conservation de la ressource, des écosystèmes sains et productifs, des pêches durables et de la sécurité sur l'eau. Ces objectifs sont atteints par des activités, à savoir le maintien d'une politique et d'un cadre législatif, la délivrance de permis, l'évaluation des stocks, l'application de la réglementation et la surveillance, la protection de l'habitat et la maintenance des aides à la navigation.

Le gouvernement fédéral garde un cadre législatif et une politique particuliers qu'il applique à la gestion et à la pêche récréative. Le présent cadre inclut les obligations juridiques du gouvernement fédéral, des lois comme la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les océans* et des politiques, notamment la *Politique concernant le saumon sauvage*, les politiques de répartition et la *Pêche récréative au Canada – Politique – cadre*.

### **Province de la Colombie-Britannique**

En encourageant et en appuyant le développement durable de la pêche sportive, la province joue un rôle clé dans la gestion des avantages pour tous les citoyens de la Colombie-Britannique. Le soutien pour l'expansion de la pêche sportive devra comprendre l'installation d'infrastructures et d'autres nécessités du service pour la pêche récréative. Le gouvernement provincial joue le rôle principal dans la gestion et la protection des habitats des zones intertidales, des zones riveraines

---

<sup>1</sup> Pour trouver des liens utiles sur le Web au gouvernement et au CCPS, se reporter à la page 13 : Liens utiles.

et des lacs, qui sont importants pour nos sources halieutiques marines et en eau douce. Par l'entremise du ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial joue un rôle important de soutien en appuyant la gestion durable des ressources océaniques et des pêches maritimes d'une manière qui protège la santé de l'environnement, appuie une économie prospère et s'occupe des communautés saines.

### **Conseil consultatif sur la pêche sportive**

Le CCPS a été l'organisme-conseil officiel du MPO depuis qu'il a été institué en 1964. Le CCPS offre un processus inclusif et largement représentatif des opinions de la communauté des pêcheurs récréatifs. On dénombre vingt-trois comités-conseils locaux sur la pêche sportive dans toute la province avec des représentants des intérêts de la pêche récréative locale. Ces comités locaux nomment un représentant aux comités régionaux de la côte nord ou de la côte sud au sein du CCPS. De représentants provinciaux des groupes de revendications des pêcheurs à la ligne ainsi que ceux de la Commission sur le saumon du Pacifique siègent également aux comités régionaux.

Le CCPS joue un rôle de conseil auprès du MPO sur plusieurs aspects de la pêche récréative reliée aux plans de pêche, y compris : l'évaluation des stocks et la surveillance, la réglementation et l'application des règlements, l'élaboration des politiques et le conseil sur la mise en valeur des avantages de la pêche récréative.

## **C. Perspective historique**

L'occasion de pêcher à des fins sportives et alimentaires a longtemps constitué une partie importante de la vie sur la côte du Pacifique du Canada. En fait, la pêche à la ligne au saumon, en particulier le quinnat et le coho, est un emblème du style de vie de la côte ouest. La pêche à des fins personnelles d'espèces aquatiques comme le flétan, la morue-lingue, le crabe et les crevettes a également été importante pour ceux qui souhaitent vivre, se nourrir et se divertir des ressources alimentaires des eaux environnantes.

La pêche récréative a procuré aux Canadiens une occasion unique d'être en osmose avec l'environnement naturel. Elle leur a donné tant une appréciation de l'importance de maintenir un écosystème en santé, capable de supporter l'abondance de la vie marine que l'utilité du besoin de travailler en collaboration avec les autres, de façon responsable, pour protéger cet écosystème.

Une des premières « histoires de pêche » racontées en Colombie-Britannique rappelle l'enthousiasme senti par le capitaine d'une frégate britannique après qu'il ait pêché son premier saumon du Pacifique dans les eaux au large de Victoria en 1845. Ce « touriste » de la première heure a profité pleinement de son poisson lors du diner comme l'on fait plusieurs autres nouveaux résidents en provenance d'Europe pour qui la pêche « récréative » était une façon de compléter la source alimentaire locale. De fait, les nouveaux arrivants en Colombie-Britannique n'avaient pas le même rapport culturel avec le saumon que les Premières nations de la Colombie-Britannique, leur dépendance à la prime naturelle de la mer et de la terre était très significative et l'est demeurée jusqu'à nos jours.

Pendant un siècle, l'accès récréatif à la pêche dans les eaux de marée se pratiquait virtuellement sans restriction avec des prises considérées mineures par les gestionnaires des pêches par rapport à la pêche commerciale. Lancée en 1951, la première limite de prise quotidienne à dix

saumons et une taille minimale de huit pouces a été suivie par des règlements additionnels alors que la population de la province augmentait, et devenait plus riche et par conséquent, s'intéressait à des occasions de pêche récréative plus diversifiées. La croissance du nombre de pêcheurs à la ligne a mené à une concurrence entre les secteurs de pêche récréative et commerciale pour l'accès au poisson.

Au début, la plupart des pêches récréatives se pratiquaient près des résidences dans des secteurs près de Vancouver et au sud de l'île de Vancouver. En 1980, la pratique de la pêche dans le détroit de Géorgie a dépassé le demi-million d'excursions en bateau par année et un million de saumons ont été pêchés annuellement. Personne ne consignait les prises des autres espèces marines. Pour des raisons de réglementation et de fiscalité, des licences de pêche récréative, dans les eaux de marée, ont commencé à être émises en 1981. Ces permis ont été appliqués également à la récolte des crustacés en 1995.

En 1982, une Commission d'enquête sur les pêches du Pacifique, présidée par le Dr Peter Pearse, a indiqué au gouvernement fédéral qu'il devrait commencer à « maximiser les avantages économiques et sociaux des ressources halieutiques » en « attribuant des prises disponibles entre la pêche sportive et les autres pêches d'une façon proportionnelle qui rapporterait la plus grande valeur ».

Les recommandations de la commission Pearse ont marqué le début d'une série de tentatives du gouvernement de définir sa vision de la pêche récréative. À la suite de travaux additionnels de l'ancien sous-ministre des pêches, Art May, et de l'ex-juge Sam Toy, le MPO a adopté en 1998 une politique de répartition du saumon qui, aux termes de laquelle, la conservation, puis la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Premières nations, passaient en premier, suivi du secteur récréatif qui avait « une priorité d'accès » pour le quinnat et le coho pendant les périodes de faible abondance. De la même façon, la politique fournissait « des occasions prévisibles et stables de pêcher » pour le sockeye, le saumon rose et le kéta. Subséquemment, la pêche au saumon, en particulier la pêche au quinnat et au coho, a commencé à être gérée de manière plus active à la suite d'une approche plus préventive visant à atteindre une série de défis en matière de conservation.

Depuis le milieu des années 1990, des changements à l'écosystème se sont traduits par des réductions très importantes du nombre de quinnats et de cohos résidant dans le détroit de Géorgie, puis il y a eu un déclin subséquent phénoménal dans la pêche récréative au saumon et dans l'effort de pêche. Alors qu'une bonne partie de l'activité de pêche se transférait ailleurs, en particulier vers la ligne de côte ouest de l'île de Vancouver et le long de la ligne de la côte nord, des changements climatiques comme l'El Niño, qui a amené de nouveaux prédateurs du saumon juvénile à nos rivages, ont commencé à jouer sur l'abondance. Les ventes de permis ont chuté brusquement en 1996 quand les droits de licence ont été augmentés et que des mesures strictes ont été mises en place dans toutes les pêches du quinnat, provenant des rivières de la côte ouest de l'île de Vancouver.

Alors que les changements climatiques et d'autres facteurs continuaient d'affecter l'écosystème aquatique, les gouvernements ont réagi avec de nouvelles approches pour répondre à ces inquiétudes. En 1999, et plus récemment en 2008, les dispositions sur la gestion des pêches du Traité sur le saumon du Pacifique de 1985 avec les États-Unis ont été renégociées avec un plus grand accent placé sur les mesures de conservation du quinnat et du coho pour toutes les pêches. Plutôt que juste se limiter à l'interception du saumon se dirigeant vers l'autre pays, ces nouvelles obligations exigent que les plans de gestion des pêches dans les deux pays soient plus

responsables de la santé des stocks de saumon des deux côtés de la frontière. Des régimes de conservation plus rigoureux ont été adoptés, par exemple la Politique du saumon sauvage, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et les Zones de protection marine (ZPM). Plus récemment, le MPO a lancé la Réforme des pêches du Pacifique pour assurer la durabilité biologique et améliorer la certitude et la stabilité des pêches. Avec tous ces changements, le défi d'assurer des occasions diverses, de hautes qualités, de la pêche récréative a augmenté. Alors que le saumon continue d'avoir la plus forte cote chez les amateurs de pêche sportive dans les eaux à marée, il faut reconnaître et favoriser la diversité de l'aventure de la pêche récréative. Les défis de la conservation pour les espèces comme la morue-lingue et le sébaste et la concurrence entre les utilisateurs pour la pêche au flétan, au crabe et aux crevettes s'intensifient, en particulier près des grands centres urbains.

La conjugaison de défis environnementaux et de répartition pour tous les groupes s'intéressant à la pêche a coïncidé avec des pressions accrues de la part des Premières nations pour régler les enjeux pendants en ce qui touche leur accès à la ressource halieutique. L'accès des Premières nations se négocie à travers les programmes gouvernementaux, le processus des traités de la Colombie-Britannique et les tribunaux.

De toute évidence, la pêche sportive est importante, tant pour le style de vie de la côte ouest que pour l'économie de la Colombie-Britannique. De nos jours, les gestionnaires de la pêche travaillent plus que jamais en étroite collaboration avec les conseillers de la pêche récréative afin de mettre sur pied des occasions durables de pêche.

En 1981, les licences pour la pêche dans les eaux à marée ont été pour la première fois émises pour la pêche récréative (figure 1). À cette époque, un total de 282 000 licences de pêche dans les eaux à marée a été délivré. Ce nombre est passé à 453 000 en 1993, ce qui traduisait la franche réussite de la pêche au quinnat et au coho dans les eaux à marée dans le détroit de Géorgie. Après 1993, le nombre de permis émis a commencé à diminuer et en 2000, il était descendu à 308 000 licences. Les facteurs à l'origine de cette tendance à la baisse s'articulaient autour d'une hausse des droits de licences et des mesures de gestion plus contraignantes imposées à la pêche récréative en faveur de la conservation de stocks de saumon précis.

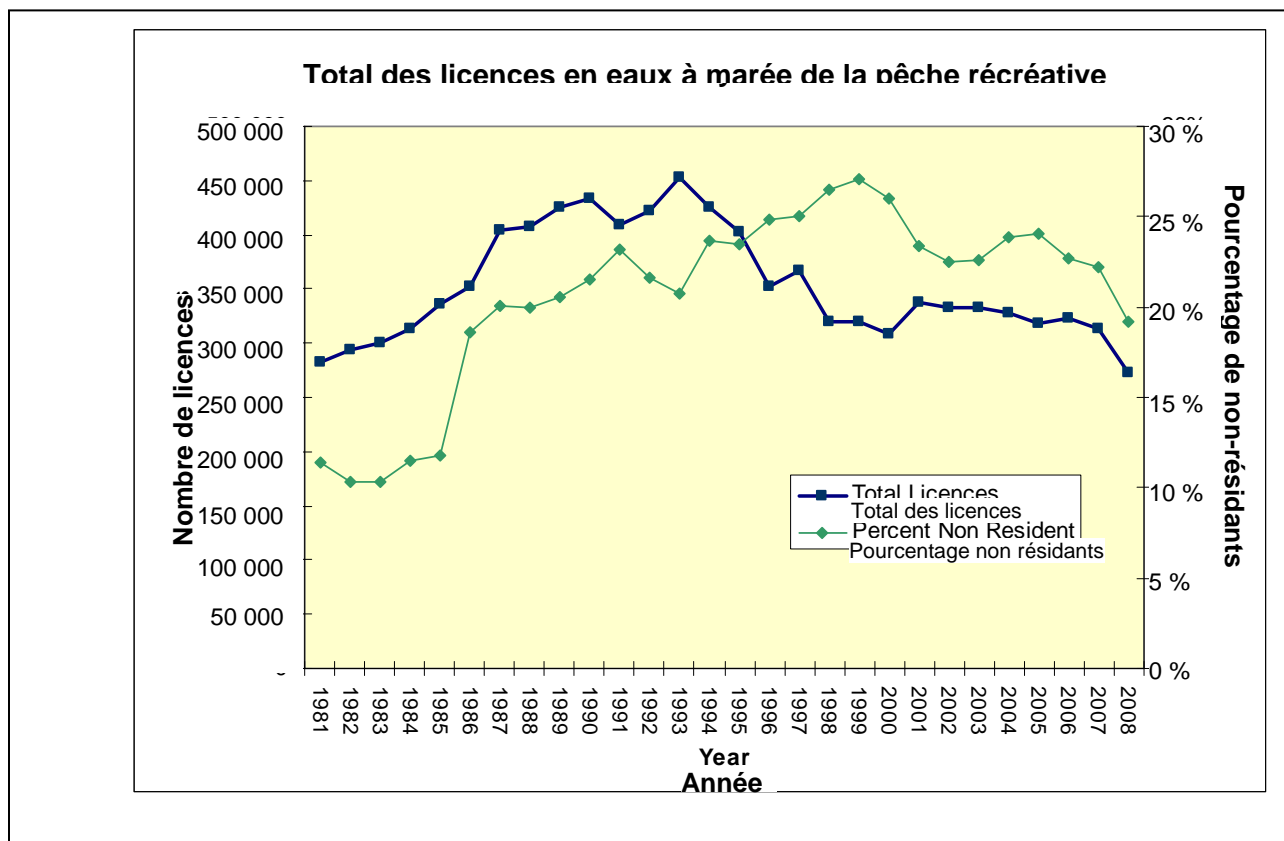


Figure 1 : Total des licences dans les eaux à marée de la pêche récréative émises annuellement de 1981 à 2008 et le pourcentage de licences émises aux non-résidents de la Colombie-Britannique.

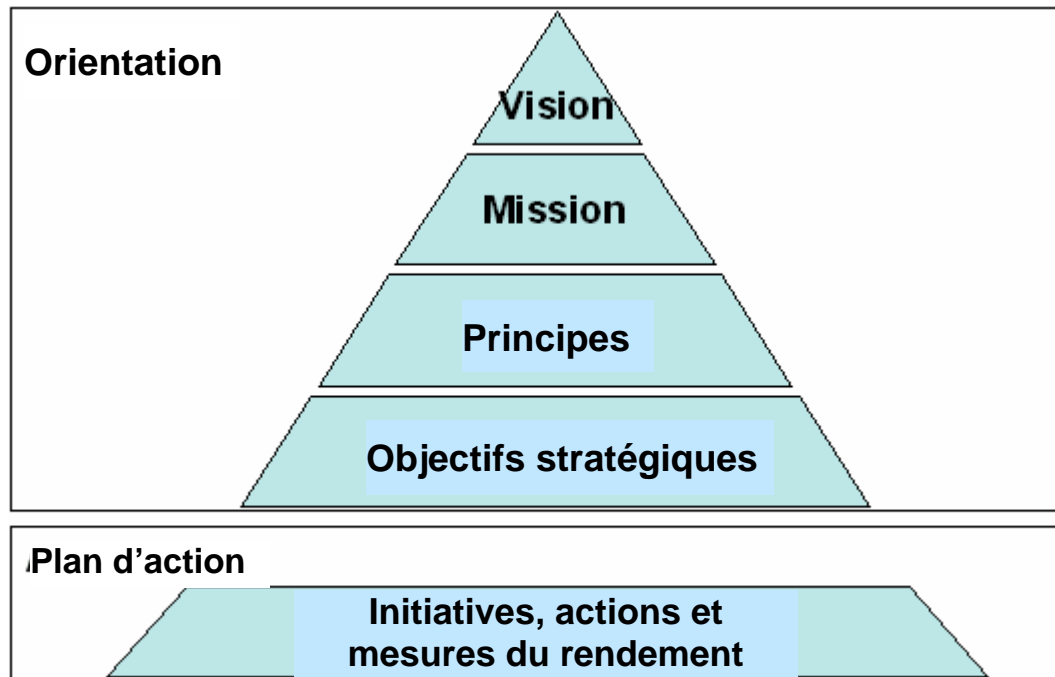
## D. Le cadre

Les gouvernements fédéral et provinciaux et le CCPS construiront un cadre pour faire avancer notre vision collective. Il consiste en trois composantes principales : 1) une orientation générale; 2) un plan d'action avec des initiatives, des actions précises et des mesures du rendement; 3) et une fondation axée sur un procédé efficace pour la collaboration, la consultation et prise de décision (figure 2).

Les composantes du cadre incluent une vision et un énoncé de mission, neuf principes décrivant les valeurs communes de la communauté des pêcheurs récréatifs et le gouvernement et sept objectifs stratégiques qui, pris ensemble, reflètent la vision commune à atteindre. Le cadre fonctionne à l'intérieur du cadre législatif existant et la politique, ainsi que le contexte stratégique comme priorité gouvernementale, l'état des ressources des pêches et les dynamiques de la pêche récréative et communautaire. L'objectif prioritaire est de fournir une orientation ouverte aux gestionnaires des pêches, aux décideurs et à la communauté des pêches récréatives. Un autre objectif du présent document est d'améliorer la compréhension de la pêche récréative chez les groupes intéressés et les Premières nations, en particulier ceux engagés dans les comités de planification de la pêche intégrée.

Les prochains travaux comprennent le développement en collaboration d'un plan d'action ainsi qu'un processus visant à aborder les nouveaux enjeux alors qu'ils se présentent et un protocole de prise de décision.

Figure 2 : Cadre pour faire avancer une vision commune.



## E. Vision et mission

***La vision : une pêche récréative durable et florissante en Colombie-Britannique, offrant des avantages vastes sociaux et économiques par le biais de nombreuses occasions et qui reconnaît et respecte les autres usagers de la ressource.***

***La mission : atteindre la vision en ayant recours aux pêches récréatives les mieux gérées au monde, consistant en :***

- ***un environnement sain et une ressource halieutique;***
- ***une gestion et une prise de décision bien fondée;***
- ***des occasions de pêche récréative durables, stables et diverses.***

Il existe peu d'activités à l'extérieur qui engagent autant de résidents de la Colombie-Britannique comme le fait la pêche récréative et peu ont le potentiel de communiquer avec les gens et avec l'environnement aquatique de façon aussi directe et significative comme le permet la pêche.

Passer une journée sur l'eau avec les enfants, en famille et des amis peut être le début de souvenirs qui dureront toute une vie. Cela peut être la fondation pour renforcer la connexion entre les humains et leur environnement.

Alors que l'environnement et la société changent, il est important de prendre des mesures pour protéger cet héritage et s'assurer que le respect pour notre environnement et la pêche récréative continue d'être un objectif important pour les citoyens de la Colombie-Britannique, les visiteurs et les gouvernements fédéral et provincial. La création d'une vision commune entre les gouvernements et la communauté de la pêche récréative constitue un passage obligatoire pour la protection et le maintien tant de la pêche récréative que pour les environnements aquatiques marins complexes dont ils dépendent.

À travers le processus de création de cette vision, les représentants de la communauté de la pêche sportive et le gouvernement se sont engagés à travailler ensemble pour atteindre une pêche durable et florissante. Les parties ont travaillé en collaboration à l'élaboration d'objectifs significatifs et de stratégies de réussite. En dépit de plusieurs défis auxquels font face nos ressources naturelles, les habitants de la Colombie-Britannique ont la chance d'avoir une ressource qui a le potentiel de croître et de prospérer.

## F. Principes

Une grande orientation de la politique et un cadre législatif orienteront la prise de décision, la nomenclature des priorités et les activités opérationnelles entourant la pêche récréative.

Les principes suivants représentent une tentative de collaboration pour rassembler l'orientation existante en provenance d'une multitude de sources et où il est nécessaire de clarifier des orientations plus générales dans le contexte d'une gestion de la pêche récréative. Les principes suivants définissent également les valeurs sous-jacentes qui devraient guider les prises de décision, la nomenclature des priorités et les activités opérationnelles touchant la pêche récréative. Ils fournissent un contexte en regard duquel nous pouvons nous appliquer à réaliser notre vision et à remplir notre mission.

### **1. La conservation des poissons se reproduisant naturellement et de leurs habitats constitue la priorité la plus importante.**

Des stocks de poissons sauvages abondants dans leur environnement naturel fournissent la meilleure occasion d'atteindre des pêches durables et sont les meilleurs indicateurs de la santé de l'écosystème. Les pratiques de gestion des pêches fondées sur des bases scientifiques solides, le savoir local, et appuyées par des politiques, devraient faire siennes ce principe.

### **2. Une responsabilité partagée pour la conservation, l'intendance et une pêche soigneuse de la ressource est essentielle**

Les activités de gestion nécessaires pour atteindre des stocks de poissons sains et des pêches durables sont à multiples volets et constituent un défi. Ces activités incluent la nomenclature des priorités, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Plusieurs des objectifs reliés à ces activités sont atteints plus facilement en partageant les responsabilités entre les gouvernements, les Premières nations, la communauté récréative

et le groupe plus vaste des parties intéressées. Fournir aux utilisateurs de la ressource une occasion de jouer un rôle plus grand dans le processus de prise de décision et prendre une plus grande responsabilité dans la gestion de la ressource et la collecte de données sur le suivi des pêches et accroître leur engagement envers la conservation et la durabilité des pêches.

**3. Les poissons ont une ressource commune et les pêches sont gérées à l'avantage de tous les Canadiens.**

Les ressources halieutiques appartiennent au peuple du Canada et elles sont gérées par les gouvernements fédéral et provincial pour le grand bien de tous les Canadiens y compris les Premières nations, les adeptes de la pêche récréative et les pêcheurs commerciaux ainsi que les parties intéressées qui ont un intérêt dans la durabilité des écosystèmes.

**4. Après la conservation, la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles des Premières nations a priorité.**

Le gouvernement fédéral cherche à gérer toutes les pêches, incluant les pêches récréatives, de sorte que la pêche alimentaire, sociale et rituelle des Premières nations ait priorité sur toutes les autres pêches et les obligations du gouvernement du Canada aux termes des traités ou des ententes entre le gouvernement fédéral et les Premières nations sont ainsi respectées.

**5. La pêche récréative est socialement et économiquement valable pour la ressource halieutique et est un moyen par lequel plusieurs Canadiens y ont accès et font l'expérience de cette ressource.**

La pêche récréative donne aux Canadiens un accès à leur environnement riche et naturel. Environ 300 000 titulaires de licences participent à diverses activités de pêche que présentent de nombreuses espèces marines, en plus des espèces de saumon anadromes de la Colombie-Britannique. Les pêcheurs à la ligne peuvent avoir accès à la ressource de plusieurs façons, notamment en pêchant à la ligne ou en suivant le littoral ou en y allant avec leur propre bateau; alors que d'autres choisissent d'utiliser des services pour accéder à la ressource par la location de bateaux et d'équipement, le recours à des services de guides ou la location d'hôtels à pavillons. La communauté de la pêche récréative est un utilisateur important et légitime de la ressource, un partenaire important dans la gestion et l'intendance et il crée de l'emploi dans plusieurs collectivités.

**6. Les besoins de la pêche récréative, à l'occasion de pêches stables et prévisibles, seront pris en compte de manière explicite et ressortiront clairement des plans de gestion intégrée des pêches.**

La planification de gestion intégrée des pêches exige un examen soigneux des exigences de conservation et les intérêts de tous les groupes intéressés à la pêche. Après avoir tenu compte de la pêche aux fins alimentaires, sociales et rituelles des Premières nations, la pêche récréative doit être considérée de concert avec la pêche commerciale. Ce qui signifie que, pendant que les plans de pêche pour un secteur sont préparés ou que des décisions en cours de saison sont prises, les répercussions possibles sur un autre secteur doivent être étudiées explicitement avant la prise de décisions.

**7. Avant de prendre des décisions sur des enjeux de gestion de pêche récréative, les gouvernements chercheront des avis à travers des processus de consultation appropriés qui sont inclusifs, transparents et responsables.**

Le besoin pour le gouvernement d'assurer une conservation et des exigences juridiques est évident. En même temps, on doit comprendre l'importance d'engager, autant que possible, ceux qui sont touchés par les décisions découlant du processus décisionnel. Souvent, ceux qui sont affectés ont une connaissance locale valable pour des prises de décision équitables. De plus, de tels engagements ajoutent à la légitimité et à la crédibilité des décisions et, ultimement, la volonté de ceux touchés, à les accepter et à s'y conformer.

Pour la communauté sportive, cette consultation devrait être effectuée par un organisme de grande réputation, jouissant d'un grand appui, et qui est redevable à des parties intéressées qu'il représente. Le Conseil consultatif sur la pêche sportive cherche à atteindre ces caractéristiques pour la pêche récréative au saumon marin et anadrome et a réussi à servir les pêcheurs à la ligne depuis 1964, qui sont ses commettants.

**8. La valorisation des stocks et la restauration de l'habitat peuvent être utilisées pour reconstruire les stocks de poissons et créer des occasions de pêche.**

Où il y a abondance de ressources halieutiques touchées de manière négative par la dégradation de l'habitat, la surpêche ou d'autres facteurs, ces ressources peuvent être rétablies ou augmentées par des moyens artificiels. Dans plusieurs régions, les améliorations de l'habitat ou leur rétablissement peuvent être nécessaires pour reconstituer les stocks de poissons. De plus, dans certaines situations où les stocks de poissons sauvages ne sont pas affectés, de nouvelles occasions de pêche peuvent être créées après avoir examiné de près la valorisation des stocks.

**9. La pêche récréative sera gérée pour favoriser le potentiel actuel et futur.**

La valorisation de la pêche récréative signifie créer des conditions qui permettront la réalisation potentielle d'avantages sociaux, culturels et économiques. Un effort concerté de la gestion sera requis pour garantir ces avantages et répondre aux exigences d'aventure de pêche récréative de qualité.

## **G. Thèmes clés**

Au cours de la préparation du présent plan, des enjeux reliés à la gestion des ressources halieutiques, en particulier à la pêche récréative, ont été amenés à l'avant-scène, discutés ouvertement et résumés par thèmes clés suivants.

**Conservation** : Une variabilité accrue dans les conditions environnementales auxquelles font face les stocks de poissons, en particulier le saumon, a mené à une incertitude croissante au sujet du nombre de retours et difficulté à prédire des occasions de pêche. Cette situation a sapé l'attente et les occasions dans la pêche récréative. Le CCPS a ressenti le besoin d'améliorer l'état des espèces et des stocks d'importance pour la pêche récréative que ce soit le coho du sud de la

province, le quinnat du bas détroit de Géorgie, le quinnat de l'ouest de l'île de Vancouver et le sébaste et la morue-lingue des eaux intérieures. Une étape importante pour aborder l'état de ces stocks consisterait à s'assurer que nous disposons de suffisamment d'information pour permettre au MPO de définir les pêches à partir de stocks abondants, tout en évitant les stocks, sources d'inquiétude mentionnées précédemment.

**Valeur de la pêche :** En se fondant sur l'édition 2007 du *Rapport du secteur des pêches et de l'aquaculture de la Colombie-Britannique*, la pêche récréative représentait 39 % de la production totale en dollars de toutes les pêches et de l'activité aquacole en Colombie-Britannique cette année-là. La possibilité de stabiliser et éventuellement d'augmenter les avantages sociaux et économiques de la pêche récréative sera renforcée par une compréhension améliorée de sa valeur par les deux gouvernements et les parties intéressées à la ressource. Une communication significative, la sensibilisation et les activités d'éducation sont importantes, tous deux pour accroître la participation des pêcheurs à la ligne et pour améliorer la compréhension du potentiel de la pêche.

**Consultation et intéressement :** Améliorer les processus de consultations et améliorer les rapports entre la communauté récréative des pêcheurs à la ligne et les gestionnaires des pêches aiderait à raffermir la confiance, faciliterait des communications ouvertes et opportunes et s'assurerait que les occasions de pêcher sont disponibles le plus possible. Comme exemple, un protocole pourrait être développé qui décrirait comment les gestionnaires devraient envisager les besoins de la pêche récréative au moment de préparer des plans de pêche commerciale.

**Gestion éclairée et prise de décision :** La fondation d'une gestion éclairée est une information précise et adéquate. L'importance de cette information est accrue avec le besoin grandissant de s'adresser aux inquiétudes sur la conservation en limitant et en structurant les pêches. De façon plus précise, la capacité future des gestionnaires de fournir des occasions de pêche stables et prévisibles pour les amateurs de pêche sportive sera renforcée par l'information précise et opportune sur les prises. Le fait que la pêche récréative n'a pas la capacité de s'ajuster dans la même semaine ou le même jour que la pêche commerciale devrait être pris en compte dans la gestion et la planification.

**Partage des responsabilités – Intendance de la collectivité :** Il y a une capacité limitée tant physique que financière du gouvernement à répondre à tous les besoins de gestion des ressources halieutiques. En reconnaissant cette limite, la communauté des pêcheurs récréatifs est mieux préparée à continuer à travailler avec le gouvernement et d'autres parties intéressées pour améliorer les rapports sur les prises, le contrôle et l'intendance des pêches. Pour s'acquitter équitablement de cette fonction, les rôles et les responsabilités de différents participants dans la gestion des pêches devront être clairement définis ainsi que les mécanismes de financement pour le rôle accru de la communauté des pêches récréatives.

**Communication :** En raison des besoins importants et divers de la communauté des pêcheurs récréatifs, il y a un besoin de s'assurer des processus solides de communication à l'intérieur de la communauté de la pêche récréative, avec tous les niveaux de gouvernements (y compris les Premières nations), les intérêts de la pêche commerciale et le grand public. Les avantages significatifs sociaux et économiques de la pêche récréative sont largement inconnus de la

population urbaine croissante. Informer le public de ces avantages et avoir recours aux pratiques exemplaires amélioreront la perception de la pêche par le citoyen moyen de la Colombie-Britannique et pourraient déboucher sur une participation accrue.

## **H. Objectifs stratégiques**

Après avoir identifié les thèmes susmentionnés et examiné les enjeux sous-jacents en regard des nouveaux énoncés de vision, de mission et de principes, les sept objectifs stratégiques suivants ont été préparés en collaboration avec les gouvernements fédéral et provincial et le CCPS.

Ces objectifs formeront la base à la préparation d'un plan d'action, incluant les initiatives clés, les actions proposées et les mesures initiales du rendement.

## **Objectif stratégique no 1 : Réaliser des écosystèmes marins et en eau douce, sains et productifs, qui peuvent prendre en charge la pêche récréative**

La conservation a été définie dans la *Politique concernant le saumon sauvage* (PSS) : « la conservation, l'entretien et le rétablissement de la diversité génétique, les espèces et les écosystèmes pour soutenir la biodiversité et la continuation des processus d'évolution de la production naturelle ». Cette définition maintient la prédominance de la conservation et isole les questions associées à l'évaluation appropriée des niveaux globaux de pêche par rapport aux valeurs utilisées pour déterminer les répartitions et les priorités entre les groupes de pêche.

Le présent plan engage les parties à la conservation et à l'utilisation durable des ressources halieutiques sur la côte du Pacifique du Canada en réalisant l'objectif d'atteindre des écosystèmes marins et en eau douce, sains et productifs.

## **Objectif stratégique no 2 : Réaliser le plein potentiel social et économique de la pêche récréative.**

Cet objectif est conforme à l'objectif global de toutes les pêches dans la Réforme des pêches du Pacifique du MPO. Le potentiel de la pêche récréative est évident. Les pêcheurs à la ligne provenant de partout dans le monde viennent en Colombie-Britannique pour profiter de nos opportunités renouvelées de pêche, générant richesse et des emplois. Selon l'*Enquête de 2005 sur la Pêche récréative au Canada*, plus de 3 millions de jours ont été passés en Colombie-Britannique à la pêche en eau douce et 2,2 millions de jours pour la pêche dans les eaux à marée. De plus, il y a toujours eu un aspect social important à la pêche récréative, qui est considéré par plusieurs comme une partie significative de la vie de la Colombie-Britannique. Il est important de s'assurer d'une utilisation durable de cette ressource de façon à ce que les générations futures continuent de profiter des occasions de pêche actives et florissantes.

## **Objectif stratégique no 3 : Maintenir et améliorer un cadre de consultation qui fournit un rapport de soutien entre les gouvernements et la communauté de la pêche récréative et encourager un dialogue sain et respectueux avec les autres utilisateurs par le biais d'un processus inclusif et efficace.**

Dans un document comme la PSS, le MPO a décrit une vision pour une planification intégrée et un processus de gestion qui englobe la planification de la pêche, la planification des bassins versants et des forums sur la planification de la pêche côtière marine à des échelles spatiales au niveau du bassin versant, des écosystèmes et du littoral. Cette vision inclut également les caractéristiques clés d'un processus intégré qui est nécessaire pour établir une confiance mutuelle entre les divers intérêts. Elles comprennent : l'inclusion, la transparence, l'efficacité, le respect des processus de consultation avec les Premières nations, le respect des autres processus existants et l'imputabilité.

Cet objectif s'échafaude sur la vision décrite dans la PSS en appuyant des processus de consultation sains et efficaces dans la communauté des pêches récréatives et en appuyant les processus intégrés à l'échelle locale, de l'écosystème et de la région du Pacifique. Le MPO et le CCPS sont à rédiger des protocoles et un processus pour fournir un avis au MPO et au CCPS.

#### **Objectif stratégique no 4 : S'assurer que la gestion de la pêche récréative est fondée sur la meilleure information disponible tout en prenant en compte le savoir local et traditionnel.**

L'utilisation durable est définie dans la PSS comme l'utilisation des ressources biologiques d'une façon et à un rythme qui ne mènent pas à un déclin à long terme, par conséquent maintenir le potentiel pour les générations futures de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations. Il est implicite à cette définition un cadre de gestion sain fondé sur les caractéristiques suivantes :

1. Une orientation claire par le biais d'une vision et des principes, un gouvernement et des objectifs de secteur et un cadre législatif et un cadre des politiques.
2. Un processus efficace pour les intrants, l'évaluation des solutions de rechange et une prise de décision représentative et transparente. Des outils de prise de décision, des mécanismes de commentaires et des protocoles efficaces de communication supporteront ce processus.
3. Une information adéquate pour mettre au point des options et renseigner les conseillers et les décideurs sur les impacts, l'incertitude de la gestion, les avantages et les risques associés aux solutions de rechange.
4. Une capacité de mettre en place, ainsi que de réguler efficacement, surveiller et renforcer la conformité.

Grâce à ce plan, les parties ont tenté d'améliorer la clarté de l'orientation dans la gestion de la pêche récréative, et se sont engagées dans un processus consultatif renforcé. Cet objectif met l'accent sur le besoin d'information de qualité sur les pêches, ainsi que la prochaine étape qui assurera une gestion éclairée sur les pêches.

#### **Objectif stratégique no 5 : Fournir des occasions de pêche durables, qui tiennent compte des besoins de la pêche récréative et qui stimulent son potentiel.**

Les occasions de pêche durables devraient inclure l'occasion de pêcher de façon régulière, à l'intérieur d'une distance raisonnable de sa résidence, avec des attentes raisonnables que ça morde, sans porter atteinte aux exigences de la conservation de l'espèce que l'on entend pêcher. En favorisant le potentiel de la pêche récréative - créer les conditions qui permettent les avantages potentiels, sociaux et économiques de se réaliser - les agences de gestion et la communauté des pêches récréatives s'assureront que des occasions durables de pêche existeront pour les générations actuelles et futures.

#### **Objectif stratégique no 6 : Établir un cadre pour le partage des responsabilités pour les activités pouvant avantager la pêche récréative**

Reconnaissant les limites des fonds publics et des ressources disponibles pour la gestion des pêches, les utilisateurs de la ressource doivent partager la responsabilité de la conservation et s'assurer que les ressources halieutiques sont gérées au profit de tous les Canadiens. Les intérêts des futures générations doivent être pris en compte par les gouvernements et les utilisateurs de la ressource. Pour atteindre ces objectifs, la communauté des pêcheurs récréatifs et l'industrie de la pêche sportive, qui bénéficient directement de la ressource saine, devraient être encouragées à conclure un partenariat avec le gouvernement et avec d'autres utilisateurs de la ressource pour gérer et protéger la ressource et son habitat. Les pêcheurs récréatifs doivent reconnaître qu'il est nécessaire de contribuer aux coûts associés avec la garantie de tels avantages.

La plupart des personnes de la communauté récréative ont manifesté la volonté de partager la responsabilité de la gestion de la ressource halieutique et de son habitat. En tant que communauté, il sera nécessaire de mettre au point des mécanismes qui travailleront au nom de la communauté dans son ensemble dans le contexte de responsabilités partagées. Le travail de développement est en cours.

Ceux qui gagnent leur vie à fournir des services pour la pêche récréative acceptent une plus grande part de responsabilités pour la conservation et la gestion de la pêche récréative. Cette responsabilité sera réalisée par la mise en place d'une certification, de normes et de pratiques exemplaires à l'intérieur des navires nolisés et de l'industrie des hôtels à pavillons lorsqu'on procèdera aux activités, notamment l'enregistrement des prises et les rapports.

Le public peut également profiter de l'occasion pour faire sa part pour la conservation, le rétablissement et l'amélioration de la ressource et de son habitat par l'entremise des processus fondés sur la collectivité et les organisations de bénévoles engagées dans diverses activités d'intendance.

## **Objectif stratégique no 7 : Favoriser une compréhension de la pêche récréative et des pratiques de gestion de la pêche récréative.**

Dans le présent document, la communauté de la pêche sportive, par l'entremise du CCPS, a abordé plusieurs facteurs externes touchant la pêche récréative. Un des facteurs non résolus demeure l'absence de compréhension du public, qui ne comprend pas la nature des avantages de la pêche. Il existe un besoin d'informer le public sur les avantages sociaux et économiques de la pêche sportive et d'établir le rapport qui existe entre les écosystèmes sains et les occasions de pêche. Il existe également un besoin de mieux informer le public au sujet de la base à partir de laquelle les décisions de gestion sont prises et le rôle joué par le CCPS quant aux choix des résultats. Atteindre cet objectif assurera la confiance du public et le respect du processus de gestion.

### **I. Prochaines étapes**

Ce document sur la Vision a été révisé par les organisations des Premières nations, les parties intéressées aux pêches, les organismes environnementaux et les membres du public au cours de

l'été et de l'automne 2008. Les commentaires nombreux et très utiles et des propositions ont été reçus et le présent document en a été enrichi.

Guidé par cette vision, un plan d'action et de mise en œuvre sera préparé sur le processus de collaboration établi par le gouvernement provincial, le CCPS et le MPO.

## J. Liens utiles

L'information récente sur la pêche récréative est disponible à travers plusieurs ressources que nous détaillons ci-après.

Voici un bref aperçu de la pêche, présenté à partir d'une base de ces ressources :

1) Interviews avec les pêcheurs à la ligne dans le cadre d'une activité annuelle de l'enquête annuelle par interrogation des pêcheurs;

[http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/sci/sa/Recreational/GSCS/GSCSFAQ\\_e.htm](http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/sci/sa/Recreational/GSCS/GSCSFAQ_e.htm)

2) Sondage périodique effectué à l'échelle nationale, tel le récent rapport pour 2005;

[http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/recreational/canada/2005/index\\_e.htm](http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/recreational/canada/2005/index_e.htm)

3) Analyses spécifiques tel le Sondage 2004 FFPM portant sur les fruits de mer et la pêche récréative, effectuée par GSGlason and Associates Ltd.

<http://www.agf.gov.bc.ca/fisheries/reports/SWOT/index.htm>

4) Le Secteur des pêches et de l'agriculture de la C.-B., édition 2007, BC Stats

<http://www.env.gov.bc.ca/omfd/reports/BC-Fisheries-Aquaculture-Sector-2007.pdf>

### **Liens avec le gouvernement fédéral**

Site web national du MPO : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/index.htm>

Site web de la région du Pacifique du MPO : <http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/>

La pêche récréative au Canada – Politiques – Cadre du MPO : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/fm-gp/policies-politiques/op-pc-fra.htm>

La pêche récréative dans la Région du Pacifique du MPO : [http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/recfish/default\\_e.htm](http://www.pac.dfo-mpo.gc.ca/recfish/default_e.htm)

La réforme des pêches du Pacifique – MPO : [http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/consultations/consultation2006/reform\\_e.htm](http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/pages/consultations/consultation2006/reform_e.htm)

Bureau de sécurité nautique de Transports Canada : <http://www.tc.gc.ca/BoatingSafety/menu.htm>

Réacheminement SécuritéCanada.ca : [http://www.safecanada.ca/link\\_e.asp?category=7&topic=54](http://www.safecanada.ca/link_e.asp?category=7&topic=54)

Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca>

### **Liens avec le gouvernement provincial (Colombie-Britannique)**

Ministère de l'Environnement : <http://www.env.gov.bc.ca/omfd/>

Tourisme BC : <http://www.hellobc.com/en-CA/SightsActivitiesEvents/NaturalSightsParksWildlife/Fishing/BritishColumbia.htm?Lev1=8>

## K. Glossaire des termes/Définitions

MPO – Pêches et Océans Canada

CCPS – Le Comité de la conservation et de la ressource maritime

MoE – Province de la C.-B. (ministère de l'Environnement)

Eaux à marées – inclut l'eau marine au large de la Colombie-Britannique ainsi que les parties de rivières qui subissent une influence des marées.

Anadrome – se déplaçant en amont vers les crevettes, habituellement de l'eau salée vers l'eau douce.

Conservation - la conservation, l'entretien et le rétablissement de la diversité génétique, les espèces et les écosystèmes pour soutenir la biodiversité et la continuation des processus d'évolution de la production naturelle.

Utilisation durable – l'utilisation des ressources biologiques d'une façon et à un rythme qui ne mènent pas à leur déclin à long terme, par conséquent en maintenant le potentiel pour les générations futures et répondre aux besoins et aux aspirations..

## L. Participants dans les groupes de travail sur la vision

### *Le Conseil consultatif sur la pêche sportive*

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| ▪ Bird, Tom          | ▪ Narver, David     |
| ▪ Franzen, Ken       | ▪ Paish, Martin     |
| ▪ Gale, Rupert       | ▪ Protheroe, Tom    |
| ▪ Kingwell, Hugh     | ▪ Scott, Gerry      |
| ▪ Kristianson, Gerry | ▪ Thomas, Urs       |
| ▪ Kwak, Frank        | ▪ Feu John Brockley |
| ▪ Murphy, Marilyn    |                     |

### *Pêches et Océans Canada*

- |                  |                |
|------------------|----------------|
| ▪ Adams, Devona  | ▪ Luedke, Wilf |
| ▪ Bate, Angela   | ▪ Radford, Don |
| ▪ Farlinger, Sue | ▪ Rocque, Sue  |
| ▪ Gould, Al      | ▪ Shaw, Bill   |
| ▪ Kadowaki, Ron  |                |

### *Le ministère de l'Environnement de la C.-B.*

- Alley, Jamie (jusqu'en août 2009)
- Paish, Martin (jusqu'en avril 2009)

- Saito, Wayne
- Williams, Bob

***Animation, consultation et communications***

- Butterfield, Sonora – rédacteur contractuel (2006)
- Geiger, Stephen – Animateur, EDGE Training & Consulting Ltd.
- Holley, Robert – Animateur, EDGE Training & Consulting Ltd.
- Phillips, Elizabeth – MPA Design Communications Inc.